LE POINT EN RECHERCHE

Septembre 2010 Série socio-économique 10-015

Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 : Numéro 9 — Conditions de logement et profil des enfants ayant une incapacité au Canada

INTRODUCTION

Le présent numéro du *Point en recherche* fait partie d'une série de documents portant sur les conditions de logement et les caractéristiques des Canadiens ayant une incapacité. Il traite des enfants (personnes âgées de moins de 15 ans) dans une telle situation. Les données utilisées pour la recherche sont tirées de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001. Cette enquête est la plus importante réalisée au Canada sur les personnes ayant une incapacité. Dans le cas des enfants, elle nous renseigne sur les sujets suivants : la prévalence et la gravité de certains types d'incapacité, l'utilisation d'aides et les besoins insatisfaits dans ce domaine, l'impact de l'incapacité d'un enfant sur la famille et la participation de ce dernier à différentes activités du quotidien.

DÉFINITIONS

Population ayant une incapacité étudiée dans le présent numéro

Le présent numéro du Point en recherche porte sur la population des enfants âgés de moins de 15 ans. Les données présentées ici sont différentes de celles du premier numéro en raison de divergences importantes entre le Recensement de la population de 2001 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 sous l'angle de l'identification des personnes ayant une incapacité. Selon les estimations de l'EPLA de 2001, le nombre d'enfants de moins de 15 ans ayant une incapacité serait inférieur de 96 000 à celui établi grâce au Recensement de 2001. Cet écart s'explique par le fait que certains enfants identifiés dans le recensement comme ayant une incapacité ont été réputés sans incapacité dans les réponses aux questions plus détaillées portant sur des types précis d'incapacité intégrées au formulaire de l'EPLA de 2001. L'écart est également attribuable aux différences de couverture géographique : contrairement à l'EPLA de 2001, le Recensement de 2001 vise les habitants des territoires et les membres des communautés des Premières nations.

Incapacité et EPLA de 2001

L'EPLA de 2001 comporte des questions concernant des aspects précis de la vie quotidienne pour lesquels un enfant peut éprouver des difficultés permanentes à accomplir des activités convenant à son âge. On définit différemment les incapacités qui touchent les très jeunes enfants (de moins de cinq ans) de celles qui affectent les enfants âgés de cinq à quatorze ans.

Chez les enfants âgés de moins de cinq ans, l'incapacité est déterminée par :

- l'existence de problèmes de santé chroniques, tels que l'asthme et la paralysie cérébrale, ou de besoins médicaux complexes qui limitent le genre ou le nombre d'activités auxquelles l'enfant peut participer;
- des difficultés à entendre;
- des difficultés à voir;
- un retard de développement;
- une limitation générale dans la capacité de participer à une activité normale pour les enfants de cet âge.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

Chez les enfants âgés de cinq à quatorze ans inclusivement, l'incapacité est déterminée par :

- l'existence de problèmes de santé chroniques qui limitent le genre ou le nombre d'activités auxquelles l'enfant peut participer;
- des difficultés à entendre;
- des difficultés à voir;
- des difficultés à apprendre;
- des difficultés à parler ou à communiquer;
- des difficultés liées à la mobilité;
- des troubles émotifs ou psychologiques;
- une déficience intellectuelle;
- une limitation liée à l'agilité;
- une limitation générale dans la capacité de participer à une activité normale pour les enfants de cet âge.

Besoins impérieux en matière de logement

On dit d'un ménage[1] qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement s'il n'occupe pas un logement acceptable ou s'il ne dispose pas d'un revenu suffisant pour avoir accès à un tel logement. On considère qu'un logement est acceptable s'il est de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres est suffisant, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO)[2].
- Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt[3].

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes) situés dans sa localité.

Tous les ménages ne sont pas pris en compte dans l'établissement des besoins impérieux en matière de logement. Les ménages agricoles, les ménages faisant partie d'une bande et les ménages vivant dans les réserves sont exclus, car les frais de logement de ces ménages ne sont pas recueillis lors du recensement. En outre, on ne peut pas évaluer les conditions de logement des ménages qui déclarent des frais de logement supérieurs à leur revenu, ou de ceux qui ont un revenu inférieur ou égal à zéro[4]. La SCHL considère que les conditions de logement de ces ménages sont impossibles à interpréter; elle a donc exclu les ménages concernés des analyses sur les conditions de logement.

---

[1] Par ménage, on entend un ménage privé. Les personnes résidant dans un logement collectif (voir le *Dictionnaire du recensement de 2001*, no 92-378-XIF au catalogue, pages 213-217) sont, par définition, exclues.

[2] Selon la NNO, « suffisamment de chambres » signifie une chambre par couple d'adultes; par personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage; par couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; et par fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

[3] Par frais de logement, on entend :

- pour les locataires, le loyer ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux;
- pour les propriétaires, les versements hypothécaires (principal et intérêt), l'impôt foncier et, s'il y a lieu, les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont exclus.

[4] Le recensement ne recueille pas de données sur les frais de logement des ménages agricoles, car les dépenses de ces derniers liées à leur résidence et aux autres bâtiments de leur ferme sont parfois indissociables, pas plus qu'il ne recueille de données sur les frais de logement des ménages vivant dans une réserve, vu que ces frais sont pris en charge par leur bande. Parmi les 30 007 094 personnes dénombrées lors du Recensement de 2001, 27 696 215 vivaient dans des ménages non agricoles hors réserve et affichaient un rapport frais de logement-revenu (RFLR) interprétable. Les données sur le revenu recueillies lors du Recensement de 2001 sont celles de l'année civile ayant précédé le recensement (2000 dans le cas présent), tandis que les données sur les frais de logement sont celles de 2001. Les RFLR sont établis directement à partir de ces données, en comparant les frais de logement avec le revenu de l'année précédente.

RÉSULTATS

Caractéristiques générales des enfants âgés de moins de 15 ans ayant une incapacité

Répartition géographique

On estime que le nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans ayant une incapacité s'élève à 175 900 au Canada, ce qui correspond à un taux d'incapacité national de 3 %. Il existe des variations d'une province à l'autre, le taux le plus faible (2 %) étant relevé au Québec et le plus élevé (4 %), en Alberta (voir le tableau 1).

Tableau 1 Nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans, Canada et provinces, 2001

	Avec une incapacité	Sans incapacité	Taux d'incapacité
CANADA	175 900	5 176 300	3,3 %
Terre-Neuve-et-Labrador	2 800	81 800	3,3 %
Île-du-Prince-Édouard	900	25 000	3,5 %
Nouvelle-Écosse	6 100	154 600	3,8 %
Nouveau-Brunswick	4 300	122 900	3,4 %
Québec	26 800	1 227 400	2,1 %
Ontario	75 700	2 090 600	3,5 %
Manitoba	7 400	174 000	4,1 %
Saskatchewan	5 300	141 700	3,6 %
Alberta	22 000	507 900	4,2 %
Colombie-Britannique	24 700	650 400	3,7 %

Source : EPLA de 2001

Âge et sexe

Le taux d'incapacité augmente avec l'âge et il est plus élevé chez les garçons que chez les filles (voir le tableau 2).

Nature de l'incapacité

L'EPLA de 2001 englobe le nombre et les types d'incapacité chez les enfants, ainsi que la gravité de chacune (indice fondé sur la nature et l'intensité des incapacités déclarées).

Enfants âgés de moins de cinq ans

Parmi les enfants âgés de moins de cinq ans ayant une incapacité, 68 % ont un retard de développement, tandis que 62 % ont au moins un problème de santé chronique[5] (voir le tableau 3).

Tableau 3 Nombre d'enfants âgés de moins de cinq ans, selon le type d'incapacité, 2001

Type d'incapacité	(Nombre)	(%)
Incapacités, tous types confondus*	25 800	100,0
Problèmes de santé chroniques	16 100	62,4
Ouïe	3 100	12,0
Vision	2 000	7,8
Retard de développement	17 500	67,8
Limitation générale	24 200	93,8

* Les pourcentages peuvent totaliser plus de 100 %, puisque les personnes peuvent déclarer plus d'une incapacité.
Source : EPLA de 2001

Tableau 2 Nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le groupe d'âge et le sexe, 2001

	Avec une incapacité			Sans incapacité			Taux d'incapacité		
	Garçons	Filles	Les deux sexes	Garçons	Filles	Les deux sexes	Garçons	Filles	Les deux sexes
De 0 à 14 ans	110 800	65 100	175 900	2 632 500	2 543 800	5 176 300	4,0 %	2,5 %	3,3 %
De 0 à 4 ans	15 800	10 000	25 800	796 200	760 400	1 556 600	1,9 %	1,3 %	1,6 %
De 5 à 9 ans	43 800	24 600	68 400	905 200	876 800	1 782 100	4,6 %	2,7 %	3,7 %
De 10 à 14 ans	51 200	30 500	81 700	931 100	906 600	1 837 600	5,2 %	3,3 %	4,3 %

Source : EPLA de 2001

[5] Voir la liste des problèmes de santé chroniques au tableau 4.

Tableau 4 Nombre d'enfants âgés de moins de cinq ans, selon le type d'état chronique, 2001

Type d'état chronique	(Nombre)	(%)
États chroniques, tous types confondus*	16 100	100,0
Asthme ou allergies graves	7 400	46,0
Maladie cardiaque	1 400	8,7
Diabète	1 500	9,3
Autisme	2 200	13,7
Paralysie cérébrale	2 900	18,0
Trouble déficitaire de l'attention, avec ou sans hyperactivité (TDA/H)	2 000	12,4
Syndrome de Down	1 400	8,7
Besoin de soins médicaux complexes	3 100	19,3
Autre problème de longue durée diagnostiqué par un professionnel de la santé	7 000	43,5

* Les pourcentages peuvent totaliser plus de 100 %, puisque les personnes peuvent déclarer plus d'un problème de santé chronique.
Source : EPLA de 2001

Tableau 5 Nombre d'enfants âgés de cinq à quatorze ans, selon le type d'incapacité, 2001

Type d'incapacité	(Nombre)	(%)
Incapacités, tous types confondus*	150 000	100,0
Problèmes de santé chroniques	97 900	65,3
Ouïe	20 300	13,5
Vision	14 200	9,5
Apprentissage	97 700	65,1
Parole et communication	64 400	42,9
Mobilité	20 100	13,4
Troubles émotifs et psychologiques	48 000	32,0
Déficience intellectuelle	45 100	30,1
Agilité	30 300	20,2
Limitation générale	139 300	92,9

* Les pourcentages peuvent totaliser plus de 100 %, puisque les personnes peuvent déclarer plus d'une incapacité.
Source : EPLA de 2001

Tableau 6 Nombre d'enfants âgés de cinq à quatorze ans, selon le type d'état chronique, 2001

Type d'état chronique	(Nombre)	(%)
États chroniques, tous types confondus*	97 900	100,0
Asthme ou allergies sévères	47 000	48,0
Maladie cardiaque	7 700	7,9
Maladie rénale	3 000	3,1
Cancer	1 400	1,4
Diabète	2 800	2,9
Épilepsie	6 200	6,3
Autisme	12 500	12,8
Paralysie cérébrale	6 800	6,9
Spina-bifida	1 800	1,8
Fibrose kystique	1 200	1,2
Dystrophie musculaire	1 200	1,2
Migraines	9 400	9,6
Arthrite ou rhumatisme	2 900	3,0
Paralysie de toute sorte	3 700	3,8
Bras, jambes, doigts ou orteils manquants ou présentant une malformation	4 300	4,4
Syndrome d'alcoolisme fœtal	4 000	4,1
Trouble déficitaire de l'attention, avec ou sans hyperactivité (TDA/H)	43 700	44,6
Syndrome de Down	3 600	3,7
Besoin de soins médicaux complexes	8 900	9,1
Autre problème de longue durée diagnostiqué par un professionnel de la santé	39 000	39,8

* Les pourcentages peuvent totaliser plus de 100 %, puisque les personnes peuvent déclarer plus d'un problème de santé chronique.
Source : EPLA de 2001

Parmi les 16 100 enfants âgés de moins de cinq ans ayant des problèmes de santé chroniques, près de la moitié (46 %) sont atteints d'asthme ou d'allergies graves qui limitent le genre ou le nombre d'activités auxquelles ils peuvent participer (voir le tableau 4).

Enfants âgés de cinq à quatorze ans

On signale des problèmes de santé chroniques et des troubles liés à l'apprentissage dans une proportion égale (65 %) chez les enfants âgés de cinq à quatorze ans (voir le tableau 5).

Parmi les 97 900 enfants âgés de cinq à quatorze ans ayant des problèmes de santé chroniques, 48 % sont atteints d'asthme ou d'allergies graves et 45 % présentent un trouble déficitaire de l'attention, avec ou sans hyperactivité (voir le tableau 6).

Gravité de l'incapacité

On a construit des échelles différentes pour mesurer le degré de gravité des incapacités chez les enfants âgés de moins de cinq ans et chez les autres enfants (les cinq à quatorze ans).

Les enfants âgés de moins de cinq ans sont décrits comme ayant une incapacité de légère à moyenne ou de grave à très grave. Plus de la moitié des enfants de ce groupe d'âge (57 %) avaient une incapacité de légère à moyenne (voir le tableau 7).

L'échelle de gravité des incapacités pour les enfants de cinq à quatorze ans est divisée en quatre groupes : légère, moyenne, grave et très grave. Dans ce cas également, plus de la moitié des enfants (57 %) avaient une incapacité de légère à moyenne (voir le tableau 7).

Caractéristiques du logement des enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Environ 19 % des enfants âgés de moins de 15 ans ayant une incapacité vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à environ 14 % des enfants sans incapacité (voir le tableau 8).

Tableau 7 Nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans, selon le groupe d'âge et la gravité de l'incapacité, 2001

Gravité de l'incapacité	De 0 à 4 ans		De 5 à 14 ans	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Toutes incapacités confondues	25 800	100,0	150 000	100,0
De légère à moyenne	14 800	57,4	86 000	57,3
Légère	s.o.	s.o.	48 100	32,1
Moyenne	s.o.	s.o.	37 900	25,3
De grave à très grave	11 000	42,6	64 100	42,7
Grave	s.o.	s.o.	38 400	25,6
Très grave	s.o.	s.o.	25 600	17,1

Source : EPLA de 2001

Tableau 8 Enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada et provinces, 2001

	Avec une incapacité		Sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada	33 800	19,2	713 800	13,8
Terre-Neuve-et-Labrador	700	25,0	11 000	13,4
Île-du-Prince-Édouard	*	*	2 000	8,0
Nouvelle-Écosse	1 500	24,6	22 200	14,4
Nouveau-Brunswick	600	14,0	10 800	8,8
Québec	4 400	16,4	144 400	11,8
Ontario	15 100	19,9	320 400	15,3
Manitoba	1 500	20,3	25 100	14,4
Saskatchewan	1 200	22,6	18 200	12,8
Alberta	3 300	15,0	54 600	10,8
Colombie-Britannique	5 300	21,5	105 100	16,2

* Données supprimées en raison de la taille de l'échantillon.
Source : EPLA de 2001

C'est à Terre-Neuve-et-Labrador que l'on observe la plus forte proportion (25 %) d'enfants ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux, le Nouveau-Brunswick étant la province où cette proportion est la plus faible (14 %). Dans l'ensemble des provinces, les enfants ayant une incapacité sont plus susceptibles de vivre dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement que les enfants sans incapacité.

Tableau 9 Enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada et provinces, 2001

	Avec une incapacité		Sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Toutes régions confondues	33 800	19,2	713 800	13,8
Régions rurales	4 800	14,6	89 400	9,1
Régions urbaines	29 000	20,3	624 400	14,9

Source : EPLA de 2001

Milieux urbain et rural

La proportion d'enfants âgés de moins de 15 ans ayant une incapacité et vivant en situation de besoins impérieux est plus élevée dans les régions urbaines (environ 20 %) que dans les régions rurales (environ 15 %) (voir le tableau 9).

Mode d'occupation du logement

Environ 39 % des enfants âgés de moins de 15 ans ayant une incapacité et habitant dans un logement locatif vivent dans un ménage en situation de besoins impérieux, comparativement à environ 8 % de ceux ayant une incapacité et habitant dans une propriété appartenant à un membre de la famille (voir le tableau 10). On observe des proportions à peu près équivalentes chez les enfants sans incapacité (34 % et 6 % respectivement).

Tableau 10 Enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le mode d'occupation du logement, 2001

	Avec une incapacité		Sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Ensemble des logements	**33 800**	**19,2**	**713 800**	**13,8**
Logement appartenant à un membre de la famille	8 800	7,8	227 500	6,1
Logement locatif	**25 000**	**39,3**	**486 300**	**34,1**

Source : EPLA de 2001

Modifications visant l'accès au logement et l'intérieur du logement

Moins de 5 % des enfants âgés de cinq à quatorze ans[6] ont besoin de modifications visant l'accès au logement et 9 % d'entre eux utilisent des dispositifs particuliers à l'intérieur de leur résidence, comme des barres d'appui ou un siège élévateur dans la salle de bains.

Tableau 11 Enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le sexe et le groupe d'âge, 2001

Sexe	Groupe d'âge	Avec une incapacité		Sans incapacité	
		(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Les deux sexes	**De 0 à 14 ans**	**33 800**	**19,2**	**713 800**	**13,8**
	De 0 à 4 ans	4 800	18,6	231 600	14,9
	De 5 à 9 ans	**14 500**	**21,2**	**246 900**	**13,9**
	De 10 à 14 ans	14 500	17,7	235 300	12,8
Garçons	**De 0 à 14 ans**	**20 900**	**18,9**	**361 900**	**13,7**
	De 0 à 4 ans	2 900	18,4	115 800	14,5
	De 5 à 9 ans	**8 600**	**19,6**	**127 100**	**14,0**
	De 10 à 14 ans	9 400	18,4	119 000	12,8
Filles	**De 0 à 14 ans**	**12 900**	**19,8**	**351 900**	**13,8**
	De 0 à 4 ans	1 900	19,0	115 800	15,2
	De 5 à 9 ans	**5 900**	**24,0**	**119 800**	**13,7**
	De 10 à 14 ans	5 100	16,7	116 300	12,8

Source : EPLA de 2001

[6] On n'a pas posé ces questions aux parents et tuteurs d'enfants âgés de moins de cinq ans ayant une incapacité.

Caractéristiques démographiques et socio-économiques des enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Âge et sexe

Quel que soit leur âge, les enfants ayant une incapacité sont plus susceptibles que les enfants sans incapacité de vivre dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement. La proportion d'enfants âgés de cinq à neuf ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux est de 21 %, comparativement à 14 % pour les enfants sans incapacité (voir le tableau 11).

Chez les jeunes âgés de moins de 10 ans ayant une incapacité, les filles présentent une plus forte probabilité que les garçons de vivre dans un ménage en situation de besoins impérieux. Dans le cas des enfants âgés de 10 à 14 ans, par contre, les garçons ayant une incapacité sont plus susceptibles que les filles de vivre dans un ménage en situation de besoins impérieux (18 % et 17 % respectivement).

Tableau 12 Enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et la situation du ménage, 2001

	Avec une incapacité		Sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Situation du ménage, toutes situations confondues	**33 800**	**100,0**	**713 800**	**100,0**
Enfant vivant avec un couple marié	9 500	28,1	289 000	40,5
Enfant vivant avec un couple en union libre	**2 100**	**6,2**	**70 200**	**9,8**
Enfant vivant dans une famille monoparentale (dirigée par un homme)	1 500	4,4	28 700	4,0
Enfant vivant dans une famille monoparentale (dirigée par une femme)	**19 500**	**57,7**	**318 600**	**44,6**
Enfant vivant comme une personne hors famille de recensement	1 000	3,0	7 300	1,0
Situation du ménage inconnue	**200**	**0,6**	**100**	**0,0**

Source : EPLA de 2001

Tableau 13 Enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le statut d'immigrant et le groupe d'âge, 2001

	Avec une incapacité		Sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Tous statuts d'immigrant confondus	**33 800**	**100,0**	**713 800**	**100,0**
Non-immigrants	31 800	94,1	631 700	88,5
Immigrants	**2 000**	**5,9**	**82 100**	**11,5**

Source : EPLA de 2001

Situation du ménage

Environ 62 % des enfants ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement font partie d'une famille monoparentale, comparativement à 49 % des enfants sans incapacité (voir le tableau 12).

Statut d'immigrant

Parmi la population d'enfants vivant dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, la proportion d'immigrants est de 6 % chez les enfants ayant une incapacité, comparativement à 12 % chez les enfants sans incapacité (voir le tableau 13).

Revenu du ménage

Quelle que soit leur situation vis-à-vis de l'incapacité, la majorité des enfants en situation de besoins impérieux en matière de logement vivent dans un ménage faisant partie du quintile de revenu faible. Toutefois, les enfants ayant une incapacité sont proportionnellement plus nombreux que les enfants sans incapacité à se retrouver dans cette situation (84 % et 77 % respectivement) (voir le tableau 14).

Aux fins de la présente analyse, les ménages canadiens comptant au moins une personne âgée de moins de 15 ans ont été classés selon leur revenu avant impôt et répartis en cinq groupes égaux (quintiles), de la manière suivante :

Revenu très élevé :	**93 102 $ ou plus**
Revenu élevé :	**67 061 $ à 93 101 $**
Revenu intermédiaire :	**48 414 $ à 67 060 $**
Revenu modéré :	**30 257 $ à 48 413 $**
Revenu faible :	**Moins de 30 257 $**

Tableau 14 Personnes âgées de moins de 15 ans vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le quintile de revenu du ménage, 2001

	Avec une incapacité		Sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Tous quintiles de revenu confondus	**33 800**	**100,0**	**713 800**	**100,0**
Revenus très élevé, élevé et intermédiaire (48 414 $ ou plus)	*	*	10 900	1,5
Revenu modéré (de 30 257 $ à 48 413 $)	**5 000**	**14,8**	**152 000**	**21,3**
Revenu faible (moins de 30 257 $)	28 400	84,0	550 900	77,2

Source : EPLA de 2001

Impact sur la capacité des parents à travailler à l'extérieur du foyer

Les parents ou les tuteurs d'environ 25 % des enfants qui vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement lient leurs problèmes d'argent à l'incapacité de leur enfant. La présence d'un enfant ayant une incapacité influe sur la décision d'un parent ou d'un autre membre adulte de la famille de travailler à l'extérieur du foyer. L'incapacité de l'enfant a souvent (59 % des répondants) des répercussions sur les décisions liées au travail d'au moins un membre de la famille. Les parents des quelque 19 900 enfants ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux ont indiqué ce qui suit :

- au moins un parent ou membre de la famille n'a pas accepté un emploi afin de s'occuper de l'enfant (61 % des répondants);
- au moins un parent ou membre de la famille a cessé de travailler pour une raison autre qu'un congé parental (42 % des répondants);
- au moins un parent ou membre de la famille a changé ses heures de travail (54 % des répondants);
- au moins un parent ou membre de la famille a refusé une promotion ou un meilleur emploi (30 % des répondants);
- au moins un parent ou membre de la famille a réduit ses heures de travail (56 % des répondants);
- la mère a modifié sa situation professionnelle (71 % des répondants).

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Enfants âgés de moins de 15 ans ayant une incapacité

Caractéristiques générales

- À l'échelle du Canada, 3 % des enfants âgés de moins de 15 ans ont un certain degré d'incapacité, le taux le plus faible étant relevé au Québec (2 %) et le plus élevé, en Alberta (4 %).
- Le taux d'incapacité est plus élevé chez les garçons que chez les filles (4 % et 3 % respectivement).
- Les incapacités les plus souvent nommées chez les enfants âgés de moins de cinq ans sont le retard de développement (68 %) et les problèmes de santé chroniques (62 %).
- Les deux incapacités les plus souvent déclarées pour les enfants âgés de cinq à quatorze ans sont les troubles liés à l'apprentissage et les problèmes de santé chroniques (65 % chacun).

- Parmi les enfants ayant des problèmes de santé chroniques, 46 % de ceux âgés de moins de cinq ans et 48 % de ceux âgés de cinq à quatorze ans sont atteints d'asthme ou d'allergies graves qui limitent le genre ou le nombre d'activités auxquelles ils peuvent participer.
- La plupart (57 %) des enfants ayant une incapacité ont une incapacité de légère à moyenne.

Enfants âgés de moins de 15 ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Caractéristiques du logement

- Dix-neuf pour cent des enfants âgés de moins de 15 ans ayant une incapacité vivent dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 14 % des enfants sans incapacité. C'est à Terre-Neuve-et-Labrador que l'on observe la plus forte proportion (25 %), le Nouveau-Brunswick étant la province où elle est la plus faible (14 %).
- Vingt pour cent des enfants âgés de moins de 15 ans ayant une incapacité qui habitent dans une région urbaine vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 15 % de ceux qui résident dans une zone rurale. Ces proportions sont supérieures à celles des enfants sans incapacité qui habitent en milieu urbain ou rural (15 % et 9 % respectivement).
- Trente-neuf pour cent des enfants ayant une incapacité qui habitent dans un logement locatif vivent dans un ménage en situation de besoins impérieux, comparativement à 8 % de ceux qui résident dans une propriété appartenant à un membre de la famille.

Caractéristiques démographiques et socio-économiques

- Quel que soit leur âge, les enfants ayant une incapacité sont plus susceptibles que les autres enfants de vivre dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement.
- Soixante-deux pour cent des enfants ayant une incapacité qui vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement font partie d'une famille monoparentale.
- Quatre-vingt-quatre pour cent des enfants ayant une incapacité qui vivent dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement proviennent d'un ménage ayant un revenu compris dans le quintile inférieur (moins de 30 257 $ en 2000).
- Pour 59 % des enfants ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux, les parents signalent que l'état de l'enfant a eu une incidence sur leur décision ou sur celle d'un autre membre de la famille de rester à la maison, ce qui a eu tendance à réduire le revenu familial.

Directeur de projet à la SCHL : Jeremiah Prentice

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2010, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 16-09-10

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

67090